Envoyé en préfecture le 01/02/2025
Reçu en préfecture le 01/02/2025
Publié le 04/02/2025
ID : 079-200069755-20250127-C23_01_2025_07-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 JANVIER 2025

N° C23_01_2025_07 - Budgets en M57 - Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2025 (annexe)
Annexe(s) :
- Rapport d'orientation budgétaire 2025

Titulaires en exercice	**Présents** (Titulaires et suppléants votants)	**Représentés**	**Total votants**	**Absents**
89	63	9	72	17

Pour : 65	Abstention : 3	Contre : 4	Sans Participation : 0

Date de convocation : 17 janvier 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt trois janvier, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :
ARCHAIMBAULT Monique, ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BAUDON Christian, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BINET Frédérique, BLAUD Philippe, BLANCHET Philippe, BONNET Line, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BOUCHEREAU Isabelle, BRUNET Sylvie, BROSSARD François, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, GOUINAUD Eric, CHESNEAU Etienne, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DALLAUD Hélène, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, MARTIN Patrick, FOUCHE Patrice, FOUCHE Etienne, GAYET Olivier, GABOREAU Bernard, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, HAYE Jean-Marie, KLINGLER Sarah, LABROUSSE Christophe, LECULLIER Lysiane, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NIVELLE Jean-Pierre, NOUREAU Dominique, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POINT Jean-Luc, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, ROUXEL Patricia, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, GICQUIAUD Floriane, THIBAULT Evelyne, TROCHON Patrick, VEQUE Marie-Claire, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :
BARRE Gérard (pouvoir donné à GRASSWILL François), CHOURRÉ Gilles (pouvoir donné à MICHELET Fabrice), GUERY Patrice (pouvoir donné à BERNARD Eric), HEURTEBISE-DANIAUD Murielle (pouvoir donné à BLANCHET Philippe), OUVRARD Pierre (pouvoir donné à LABROUSSE Christophe), SARRAZIN Nathalie (pouvoir donné à HAYE Jean-Marie), TEXIER Jérôme (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), THELLIER Odile (pouvoir donné à FOUCHE Etienne), TRICHET Jacques (pouvoir donné à RAGOT Nicolas)

Etaient absents (excusés et non excusés) :
BARILLOT Dorick, BARRE Daniel, BERTON Jacques, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, DOLBEAU Alain, FERRÉ Nicolas, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, KOHLER Marie, LONGEAU Daniel, MERCIER Sébastien, PICARD Christian, MANN Grégory, SAINTIER Marie-Emmanuelle, VALERY Nicolas

Envoyé en préfecture le 01/02/2025
Reçu en préfecture le 01/02/2025
Publié le 04/02/2025
ID : 079-200069755-20250127-C23_01_2025_07-DE

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Sarah KLINGLER

****

Budgets en M57 - Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2025 (annexe)

Annexe(s) :

- Rapport d'orientation budgétaire 2025

Vu l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'avis favorable de la commission finances,

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants, ainsi que pour les établissements publics de coopération intercommunale comprenant une ou plusieurs communes de plus de 3 500 habitants, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la gestion de la dette, doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 10 semaines précédant l'examen du budget.

Ce rapport donne lieu à un débat sur les orientations budgétaires (DOB) au sein de l'assemblée délibérante.

Dans les établissements publics de plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le DOB doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- PRENDRE ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2025 relatif aux budgets sous nomenclature M57 (budget principal et des budgets annexes zones d'activités, patrimoine économique, réseau de chaleur et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat ;
- APPROUVER ledit rapport.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Sarah KLINGLER
11ème Vice-Présidente en charge du projet de territoire et d l'ingénierie territoriale
1 févr. 2025

Le Président

Fabrice MICHELET
Président
29 janv. 2025